

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 013-211300330-20251006-2025_40_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 40-CM

SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLES VINGT CINQ

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

- L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.
- Clôture du conseil municipal 20h49.

Objet : Renouvellement du Conseil Municipal Jeunes

Madame Hélène VARRE rapporte :

La compétence du renouvellement des élus du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) relève du Conseil Municipal, il en définit la composition et les modalités de fonctionnement.

Il convient de rappeler que le Conseil Municipal Jeunes est une instance réglementée qui représente les jeunes de la commune. Les membres du Conseil Municipal Jeunes sont élus. Ce conseil élabore et participe à différents projets en vue d'améliorer le quotidien de tous les habitants. Le Conseil Municipal Jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des jeunes sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyens, à agir, et de ce fait, d'être initiés à une éducation démocratique.

Il est précisé que le Conseil Municipal des Jeunes remplira les rôles suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions de tous les jeunes et les représenter
- Proposer et réaliser des projets à l'échelle de la commune
- Gérer un budget propre
- Donner un avis consultatif sur certaines questions mises à l'ordre du jour du Conseil Municipal adultes
- Présenter un rapport de leurs idées, avis, préconisations en Conseil Municipal des adultes

Il est proposé de définir le processus de renouvellement des membres du Conseil Municipal Jeunes comme suit :

- Septembre 2025 : présentation du projet aux jeunes de la commune
- Octobre 2025 : retrait des dossiers et dépôt des candidatures
- Novembre 2025 : affichage des candidatures et des professions de foi - élections des membres du Conseil municipal Jeunes
- Décembre 2025 : Installation du Conseil Municipal Jeunes sous la Présidence du Maire et élection du jeune Maire et de son adjoint
- Janvier 2026 : première instance du Conseil Municipal Jeunes
- Présentation du Conseil Municipal Jeunes au Conseil Municipal adultes lors de la première assemblée de l'année 2026

La composition des élus du Conseil Municipal Jeunes est la suivante :

- 4 représentants pour le niveau CM1-CM2
- 4 représentants pour le niveau 6° - 5°
- 4 représentants pour le niveau 4° - 3°

Les candidats seront élus pour une durée de trois ans.

Pour être candidat, les jeunes devront déposer un dossier de candidature accompagné d'une autorisation parentale et être domiciliés sur la commune d'Ensuès-la-Redonne.

La composition et les modalités de fonctionnement :

- 12 jeunes élus
- 1 référent adulte élu, en la personne de Monsieur Maire et/ou l'Adjoint délégué à l'Education, l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires et/ou la conseillère à la jeunesse.
- 2 référents du personnel municipal du service Loisirs-Jeunesse
- 1 secrétaire du service Loisirs-Jeunesse

Parmi les 12 jeunes élus, il sera procédé à l'élection d'un Maire et un maire adjoint du Conseil Municipal Jeunes. Un secrétaire de séance sera désigné lors de chaque conseil.

La Charte et le Règlement Intérieur du Conseil Municipal Jeunes seront approuvés lors de son installation.

Pour lui permettre de mener à bien les projets, il sera alloué une enveloppe à cette instance lors du vote du budget communal.

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU la Convention Internationale des droits de l'enfant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1112-23

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

VU l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission n°1 « Education, Jeunesse et Affaires scolaires » du 15 septembre 2025

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place du Conseil Municipal Jeunes

APPROUVE le renouvellement des membres du Conseil Municipal Jeunes

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC

La secrétaire de séance :

Sabrina BENKENOUCHE